



COMMUNE DE SIVIRIEZ

**Assemblée communale du
12 décembre 2019
à 20.00 heures,
Auberge du Lion d'Or, Siviriez**

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle no 48 du 29 novembre 2019, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage aux piliers publics et sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. René Gobet, Syndic
Secrétaire : Mme Véronique Moret

Membres du Conseil communal :

Mmes et MM. Borcard Francis, Clerc Eliane, Dumas Christelle, Déchanez Nathalie, Gobet René, Jaquier Emmanuel, Maillard Paul, Maunoury Vincent et Molettieri Antonio

Scrutateurs :

M. Christian Ruffieux
M. Christian Bosson
M. Alexandre Bourqui

Presse :

Mme Maud Tornare, La Liberté
Mme Claire Pasquier, La Gruyère

Présents/tes : 78 citoyennes et citoyens, à 20.00 heures à l'Auberge du Lion d'Or, à Siviriez

M. le Syndic ouvre la séance en souhaitant, au nom du Conseil communal, une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Il mentionne que cette assemblée communale a été convoquée selon les dispositions de la Loi sur les communes, soit parution dans la Feuille officielle n°48 du 29 novembre 2019, par un tout-ménage ainsi qu'aux différents piliers publics.

M. le Syndic relève les présences de Mme Claire Pasquier de « La Gruyère » et de Mme Maud Tornare de « La Liberté ».

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole et de voter durant cette assemblée. Selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des personnes présentes. Si des votes ont lieu sous la forme du bulletin secret, Mme Christelle Dumas fonctionnera comme responsable des scrutateurs lors du dépouillement. Le bureau électoral est formé de Mme Eliane Clerc et de M. Vincent Maunoury ainsi que des trois scrutateurs.

Comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité avec l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes. Cet enregistrement sera effacé au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que les membres du Conseil communal vous tendront avant que vous ne preniez la parole et annoncer votre nom et prénom.

M. le Syndic attire l'attention sur le fait que le point 3.8 « Elaboration du PGEE – Secteur Siviriez » inséré à l'ordre du jour a été retiré. Cet objet est reporté à une date ultérieure. Une étude par quartier ciblé sera développée et non sur l'ensemble du secteur.

Aucune contestation n'étant formulée quant à la convocation, l'assemblée est considérée apte à délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 mai 2019

Le procès-verbal de l'assemblée citée en titre, ayant été inséré dans la convocation, n'est pas lu. Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2020

Pour le traitement de ce point, M. le Syndic passe la parole à Mme Christelle Dumas en charge du dicastère des Finances.

2.1 Présentation du budget de fonctionnement

Mme Christelle Dumas présente le budget de fonctionnement et le commente en soulignant les éléments importants.

Elle souhaite donner une information concernant la répartition de la clé glânoise pour nos charges communales, dites charges liées. Les coûts des associations des communes de la Glâne passent de Fr. 20'499'088.00 à Fr. 21'142'546.00. Le pourcentage pour la Commune de Siviriez pour l'année 2020

est de 8,954 %. Ce pourcentage est calculé comme suit : 40 % par rapport à la population et 60 % par rapport aux impôts payés.

Exemple :

Population : 2'239 habitants à Siviriez sur 24'337 habitants en Glâne soit 9,2 % ramené au 40 % par rapport à la population, cela représente 3,68 %

Impôts : 2017, la Commune de Siviriez a encaissé Fr. 5'470'479.00 sur Fr. 62'239'098.00 reçus par les communes de la Glâne, soit 8,79 % ramené à 60 % pour les impôts 5,274 %

3,68 % + 5,274 % = 8,954 % pour l'année 2020

BUDGET 2020

	Charges		Produits	
Administration	Fr.	848'000.00	Fr.	107'650.00
Ordre public	Fr.	159'282.30	Fr.	47'400.00
Enseignement et formation	Fr.	2'978'105.98	Fr.	194'150.00
Culte, culture et loisirs	Fr.	326'670.22	Fr.	14'600.00
Santé	Fr.	973'883.45	Fr.	12'000.00
Affaires sociales	Fr.	1'015'054.25	Fr.	44'600.00
Routes et communications	Fr.	464'649.00	Fr.	25'500.00
Protection et aménagement de l'environnement	Fr.	1'229'420.00	Fr.	1'164'200.00
Economie	Fr.	213'920.00	Fr.	192'500.00
Finances et impôts	Fr.	1'781'525.00	Fr.	8'087'557.00
Total fonctionnement	Fr.	9'990'510.20	Fr.	9'890'157.00
Résultat du compte de fonctionnement	Fr.	-100'353.20		

Administration :

- Traitement du personnel augmentation de Fr. 20'000.00 engagement d'une nouvelle caissière/boursière communale avec augmentation du taux d'activité de 30%
- Matériel, informatique, bureau Fr. 25'000.00 migration sur un nouveau programme informatique en lien avec MCH2 et consolidation des comptes
- Cotisations aux associations diminution de Fr. 14'000.00, forte diminution des cotisations aux associations passant de Fr. 45'000.00 en 2019 à Fr. 31'000.00 en 2020

Ordre public :

- Police du feu / contrôle des bâtiments : augmentation de Fr. 14'000.00 qui correspond aux nouvelles exigences faisant suite à la modification de la loi ECAB (contrôle des bâtiments)
- Participation CSPI Glâne-Est : augmentation de Fr. 5'000.00

Enseignement et formation :

- Transports scolaires nouveau mandat attribué à l'entreprise Taxi Romontois pour Fr. 171'000.00 (*budget 2019 : Fr. 264'000.00*)
- Participation école secondaire : augmentation des charges liées de Fr. 100'000.00 soit Fr. 1'043'000.00 pour notre commune
- Subventions cantonales : il s'agit de la subvention accordée pour les fournitures scolaires soit Fr. 75.00 par élève
- Camps divers : le coût des divers camps est financé par une participation des parents (repas), la participation communale. Le manque à gagner est couvert par des dons, lotos et autres manifestations

Culte, culture et loisirs :

- Participation des dépenses au Conservatoire : forte progression des dépenses passant de Fr. 29'200.00 en 2019 à Fr. 42'500.00 en 2020
- Entretien halle de gym Fr. 8'500.00 (*installation de 4 sèche-mains*)
- Autres loisirs : camps divers Fr. 26'128.00 (*écriture interne*)

Santé :

- La quasi-totalité de ce poste dépend des charges liées du district

Affaires sociales :

- Protection de la jeunesse composée essentiellement de notre participation à l'ABMG-PEG à hauteur de Fr. 94'500.00 et du salaire de la maîtresse d'école maternelle à hauteur de Fr. 27'000.00 Les produits de Fr. 15'000.00 proviennent de la participation des parents
- Participation au Service social intercommunal : forte augmentation de plus de 40% à Fr. 120'000.00 dû à un changement du programme informatique obsolète, de l'engagement d'une nouvelle assistante sociale suite à la retraite de la personne en poste et également à l'augmentation des cas soumis
- Refacturation des repas à domicile : Fr. 29'000.00, stable

Routes et communications :

- En 2019 un montant de Fr. 60'000.00 pour la réfection de la route « Chemin sur la Ville » à Prez-vers-Siviriez et Fr. 10'000.00 pour divers marquages et bornes de sécurité sur chemin de l'école à Prez-vers-Siviriez avait été budgétisé, ledit montant n'apparaît plus. Fr. 25'000.00 a été alloué pour une étude de circulation à la Route de l'Eglise à Siviriez
- Vente cartes CFF : produit de Fr. 24'000.00, stable

Protection et aménagement de l'environnement :

- Vente d'eau communale : Fr. 20'000.00 de produits supplémentaires
- Vente d'eau à l'extérieur : stable à Fr. 130'000.00. *A relever que cette vente permet de mettre Fr. 100'000.00 dans le compte de fonctionnement, le reste devant être mis à la réserve pour le renouvellement des installations*
- Protection des eaux : ce chapitre doit être autoportant. Les charges sont couvertes par les produits issus de la taxe équivalant-habitant
- Ordures ménagères : achat de 300 cartes magnétiques pour la déchetterie (stock)

Economie :

- Réserve de renouvellement des installations : Fr. 70'000.00

Finances et impôts :

- Impôt sur les personnes physiques : augmentation de Fr. 200'000.00, augmentation passant ainsi de Fr. 4'200'000.00 à Fr. 4'400'000.00
- Impôt sur le bénéfice personnes morales : augmentation Fr. 78'000.00, augmentation passant ainsi de Fr. 50'000.00 à Fr. 128'000.00
- Mutation immobilière : augmentation Fr. 60'000.00 *correction du budget 2019 sous-évalué*
- Péréquation des ressources : Fr. 1'557'225.00 selon besoins en 2020 (ex Fr. 2'311'797.00), pris sur la réserve pour la péréquation cantonale. Ces montants sont basés sur les éléments fiscaux perçus par les communes
- Péréquation des besoins : Fr. 110'499.00 en produit. Ce montant est basé sur la population de notre commune, les âges des citoyens, le taux d'emploi
- Intérêts des capitaux : Fr. 15'000.00 de moins, diminution des intérêts suite à un remboursement prévu du Réseau Santé Glâne de Fr. 3'000'000.00
- Poste non ventilable : Fr. 1'557'225.00

- Total de charges : Fr. 9'990'510.20
- Total des produits : Fr. 9'890'157.00

- Soit un excédent de charges de **Fr. 100'353.20**

2.2 Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Nicolas Dougoud

Les membres de la Commission financière se sont réunis le 5 novembre pour examiner les budgets de fonctionnement et des investissements élaborés par le Conseil communal pour l'année 2020.

Tous les chapitres ont été examinés et comparés avec le budget de l'année 2019, les comptes de l'année 2018 ainsi que tous les documents reçus ou produits pour justifier les montants retenus. Mme Christelle Dumas-Bapst, Conseillère communale en charge du dicastère des Finances ainsi que M. René Gobet, Syndic, ont répondu aux diverses questions posées par la Commission financière.

Le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de Fr. 100'353.20, à comparer avec le bénéfice de Fr. 15'258.00 retenu pour le budget de l'année précédente.

Les dépenses selon budget 2020 s'établissent à CHF 9'990'510.20, en diminution de Fr. 419'086.80 par rapport au budget 2019. Hors péréquation intercantonale des ressources qui régressent de Fr. 754'572.00, les dépenses progressent de Fr. 335'485.20 ou 4.1%. L'augmentation des dépenses est particulièrement importante dans les chapitres 2 « Enseignement et formation » (+ Fr. 70'955.98) et chapitre 5 « Affaires sociales » (+ Fr. 56'554.25).

Dans le chapitre 9 « Finances et impôts », les recettes considèrent une progression des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques calculée à partir du rendement cantonal de base des personnes physiques 2017 communiqué par le Service cantonal des contributions et des informations données par ce même service pour l'estimation des recettes 2020 (+ Fr. 187'658.00). Si les ventes de terrains estimées à Fr. 311'000.00 avaient permis d'équilibrer le résultat du compte de fonctionnement 2019, ce n'est pas le cas pour le budget 2020 qui présente un déficit relativement important.

Conclusion

La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement établi pour l'année 2020.

Approbation

M. le Syndic remercie Mme Christelle Dumas pour sa présentation détaillée ainsi que M. Nicolas Dougoud pour la lecture du rapport de la Commission financière. Il passe la parole à l'assemblée.

Un montant de Fr. 14'700.00 est prévu au poste « Cimetière », M. Pierre Mugny se demande quels travaux sont prévus.

M. le Syndic souligne que ledit montant couvre les frais d'entretien annuel.

M. Pierre Mugny se pose la question quant au montant de Fr. 25'000.00 prévu au poste « Protection de la nature » ainsi que celui de Fr. 124'000.00 au poste « Aménagement du territoire ».

M. le Syndic mentionne que Fr. 25'000.00 sont prévus pour l'étude de sites pollués à Chavannes-les-Forts, site « En la Croix ».

Mme Christelle Dumas souligne que, concernant l'aménagement du territoire, la modification du PAL demandée par des citoyens de Fr. 25'000.00 en charges sera refacturée aux propriétaires concernés. Elle précise que Fr. 15'000.00 sont des cours de formation pour le personnel au vu des changements concernant le traitement des demandes de permis de construire.

M. Guy Giroud estime qu'un montant de Fr. 25'000.00 pour une étude concernant l'installation d'un panneau 30 km/h lui paraît exagérer.

M. le Syndic explique que trois offres ont été demandées à divers bureaux d'ingénieurs.

Plus de question n'étant posée, M. le Syndic demande à l'assemblée communale si elle accepte le budget de fonctionnement tel que présenté.

Le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

3. Présentation des nouveaux investissements

3.1 Site Internet

M. Antonio Molettieri, Conseiller communal en charge du dicastère « Ecole & Petite Enfance » explique que le site Internet communal étant désuet n'offre pas toutes les possibilités souhaitées ou souhaitables nécessaires à la cyberadministration actuelle. C'est pourquoi, le Conseil communal propose de mandater une entreprise pour la réalisation d'un nouveau site Internet qui permettra un accès simplifié aux informations de la Commune sur tout type d'appareil.

Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Pierre-Alain Coquoz

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Le Conseil communal a demandé une offre pour la réalisation du nouveau site internet permettant un accès simplifié aux informations de la Commune. Le crédit de Fr. 20'000.00 ressort de l'offre remise par la société sollicitée. En cas d'acceptation par l'assemblée communale, deux autres offres seront demandées.

Les répercussions financières de cet investissement se limitent à un amortissement annuel de Fr. 5'000.00 calculé sur la durée d'utilisation de 4 ans fixée dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019. Aucune charge d'intérêt n'a été retenue puisque la Commune dispose de liquidités suffisantes pour procéder à cet investissement sans recourir à un emprunt.

La Commission financière préavise favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic remercie M. Pierre-Alain Coquoz pour la lecture de son rapport et donne la parole à l'assemblée communale.

M. René Rochat demande si le Conseil communal a pensé grouper les points 3.1, 3.2 et 3.3 afin d'obtenir une offre plus avantageuse.

M. Antonio Molettieri explique que pour la partie « infrastructure » cela sera pris en considération mais on ne peut intégrer la demande pour le nouveau logiciel, cela ne concerne pas la même société.

M. Pierre Mugny relève que deux offres sont encore à demander... le montant inséré représente le coût maximum...

M. le Syndic rapporte que le choix se portera sur la meilleure offre.

N'ayant plus de question, M. le Syndic met en vote la réalisation du nouveau site internet.

Les citoyennes et citoyens acceptent la réalisation du nouveau site internet par

VOTE OUI : 73 NON : 0 Abstention : 5.

3.2 CSPI Glâne-Est – Achat d'un système radio

M. Vincent Maunoury, Conseiller en charge du dicastère « Ordre public » explique que l'utilisation de radio pour les communications « pompiers » est régie par la Fédération suisse des sapeurs-pompiers. Les radios permettent la diffusion d'informations et la communication en cas d'intervention simultanément à 10 ou plus de personnes.

Cette problématique n'est pas couverte en cas d'utilisation d'un réseau natel classique. Avec un portable, diffuser des informations essentielles pour la sécurité à l'instant T, il faudrait composer le numéro de chaque portable au risque de tomber sur le combox, cela prendrait environ 4 à 5 minutes. Les radios sont donc primordiales aux pompiers.

L'installation d'un relais radio pour assurer la communication sur le territoire d'intervention des trois communes, permettra de couvrir une autre problématique... à savoir la communication entre les communes de Siviriez, Vuisternens-devant-Romont et Grangettes qui n'est pas assurée aujourd'hui.

La mise en place d'une station radio fixe au local de Siviriez permettra de répondre aux exigences des directives cantonales actuelles en matière de radiocommunication.

En résumé, dans le but de garantir une meilleure communication et afin d'assurer la sécurité des personnes dans le respect des directives cantonales, le Conseil communal demande de soutenir sa demande d'investissement.

Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Guy Chassot

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la commission financière a examiné le rapport établi par le conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Le montant de la dépense, soit Fr. 4'220.00, ressort d'une demande du Corps de Sapeurs-Pompiers Intercommunal Glâne-Est qui entend mettre en place un système radio couvrant l'entier du périmètre d'action du CSPI afin d'améliorer la communication lors des interventions.

Les répercussions financières de cet investissement n'ont pas été calculées par le Conseil communal puisque celui-ci entend enregistrer la dépense directement dans le compte de fonctionnement.

La Commission financière prévoit favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic remercie M. Guy Chassot pour son rapport et donne la parole à l'assemblée.

M. Guy Giroud se pose la question si les Communes de Vuisternens-devant-Romont, Grangettes participent aussi aux frais.

M. le Syndic répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

A l'unanimité, les citoyennes et citoyens acceptent l'achat d'un système radio du périmètre d'action CSPI Glâne-Est.

3.3 Ecoles

Installation d'un réseau Wifi sur les sites scolaires

M. Antonio Molettieri, Conseiller communal en charge du dicastère « Ecole & Petite Enfance » souligne que les lignes Internet ont été migrées par l'entreprise Swisscom sur demande de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Il explique que nous sommes à l'ère de l'image et de la vidéo... Nos enfants étudient en utilisant ces techniques et cela gère une augmentation des données informatisées circulant notamment, via le WIFI.

Afin de pouvoir exploiter efficacement ces accès, notre réseau (modems, routeurs, câbles) doit être adapté. Le signal proposé indique que nous arrivons depuis une autoroute directement sur une route de campagne... cela génère inévitablement un goulet, des ralentissements et des dysfonctionnements.

Afin d'exploiter pleinement ces nouveaux débits permettant l'accès plus rapide à Internet, il est nécessaire d'adapter les infrastructures réseau sur les sites de nos écoles.

Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Thibaud Dury

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la commission financière a examiné le rapport établi par le conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Le montant de la dépense envisagée ressort d'une offre demandée par le Conseil communal. En cas d'acceptation par l'assemblée communale deux autres offres seront sollicitées.

Les répercussions financières de cet investissement de Fr. 16'800.00 se limitent à un amortissement annuel de Fr. 3'360.00 calculé sur la durée d'utilisation de 5 ans fixée dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019. Aucune charge d'intérêt n'a été retenue puisque la commune dispose de liquidités suffisantes pour procéder à cet investissement sans recourir à un emprunt.

La commission financière préavis favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic remercie M. Thibaud Dury pour la lecture du préavis et passe la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens acceptent l'installation d'un réseau Wifi sur les sites scolaires par

VOTE OUI : 75 NON : 1 Abstention : 2.

Changement des tableaux interactifs dans les écoles

M. Antonio Molettieri, Conseiller communal en charge du dicastère « Ecole & Petite Enfance », relève que les tableaux interactifs communément appelés TBI ont pris de l'âge et plusieurs fonctionnalités, qui faisaient leur force, ne fonctionnent plus... notamment l'interactivité. Il devient de plus en plus difficile de trouver les pièces de rechange de ce matériel et quasi impossible de faire fonctionner les applications d'aujourd'hui sur ces appareils.

Il serait judicieux d'investir dans des écrans tactiles géants, avec un ordinateur connecté, qui permet de s'en servir comme de grandes tablettes.

Divers avantages :

- Plus de projecteurs énergivores et bruyants
- Une qualité visuelle optimale. Nos élèves disposeront ainsi d'une visibilité qualitative quelle que soit leur vue. Plus de problèmes de luminosité...

En résumé, afin de poursuivre la démarche qui vise à soutenir la démarche pédagogique actuelle de nos écoles, il faut veiller à l'entretien et au remplacement des moyens à disposition tels que les TBI.

Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Fabien Gobet

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Le Conseil communal a demandé trois offres pour l'investissement présenté sous ce point. Le montant de Fr. 100'000.00 ressort de l'offre considérée comme la plus économique.

Les répercussions financières de cet investissement se limitent à un amortissement annuel de Fr. 10'000.00 calculé sur la durée d'utilisation de 10 ans fixée dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019. Aucune charge d'intérêt n'a été retenue puisque la commune dispose de liquidités suffisantes pour procéder à cet investissement sans recourir à un emprunt.

La Commission financière préavis favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens acceptent le changement des 10 tableaux interactifs dans les écoles par

VOTE OUI : 73 NON : 3 Abstention : 2.

3.4 Rénovation du sol de la salle de La Fourmilière

M. Francis Borcard, Conseiller communal en charge du dicastère des « Bâtiments communaux, Déchetterie & Energie », explique que le sol de la grande salle de la Fourmilière à Villaraboud laisse apparaître des signes de « vieillesse ». Le Conseil communal, attentif à entretenir au mieux ses locaux, souhaite rénover ledit parquet.

Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Guy Chassot

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

La demande de crédit repose sur une offre sollicitée par le Conseil communal.

Les répercussions financières de cet investissement de Fr. 22'000.00 se limitent à un amortissement annuel de Fr. 4'400.00 calculé sur la durée d'utilisation de 5 ans fixée dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019. Aucune charge d'intérêt n'a été retenue puisque la Commune dispose de liquidités suffisantes pour procéder à cet investissement sans recourir à un emprunt.

La Commission financière préavis favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic remercie M. Guy Chassot pour ce préavis et passe la parole à l'assemblée.

M. Gérard Chassot relève qu'il est important d'entretenir les bâtiments... mais il estime que cela n'amène pas une plus-value... et de ce fait, cela représente un montant au budget de fonctionnement et non un investissement.

M. le Syndic fait remarquer que ces objets faisaient partie du fonctionnement mais les finances ne sont plus celles de « l'époque ».

M. Pierre Mugny considère qu'il n'y a aucune urgence à rénover l'intérieur de ladite salle.

M. le Syndic souligne qu'à force de « rapiécer » ce sol, il est opportun de restaurer la totalité de ce parquet.

M. Vincent Hayoz demande si le but de la rénovation est d'installer le même type de fond.

M. Francis Borcard répond que le sol sera rénové à l'identique, fond en bois, mais dans un matériel plus résistant.

M. René Rochat a le souvenir que le sol de la salle avait été malencontreusement brûlé. Est-ce que ces travaux font aussi partie de cet entretien ?

M. le Syndic rappelle que cet incident s'était produit dans la petite salle de La Fourmilière, incident réglé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens acceptent la rénovation du sol de la salle de La Fourmilière par

VOTE OUI : 75 NON : 1 Abstention : 2.

3.5 Aménagement routier Réfection de la Route du Vernay à Prez-vers-Siviriez

M. le Syndic, en charge du dicastère des « Transports & Communication », explique que la route qui mène à la cabane forestière de Prez-vers-Siviriez nécessite divers pontages. De ce fait, le Conseil communal a demandé une offre afin de la remettre « à neuf » de l'entrée de la forêt jusqu'à la route cantonale. L'offre demandée comprend pontages de fissures et gravillonnage.

Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Nicolas Dougoud

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Le montant de l'investissement envisagé pour la réfection de ce tronçon ressort d'une offre demandée par le conseil communal. Deux offres supplémentaires seront sollicitées en cas d'acceptation du crédit par l'assemblée communale.

Les répercussions financières de cet investissement de Fr. 57'000.00 se limitent à un amortissement annuel de Fr. 1'425.00 calculé sur une durée d'utilisation de 40 ans. Cette durée correspond à la durée maximale fixée pour les routes dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019. Aucune charge d'intérêt n'a été retenue puisque la Commune dispose de liquidités suffisantes pour procéder à cet investissement sans recourir à un emprunt.

La Commission financière préavis favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic remercie M. Nicolas Dougoud pour la lecture de son préavis et passe la parole à l'assemblée.

M. Yves Bosson rend attentif que, question rapport qualité-prix, le gravillonnage n'est pas la meilleure solution.

M. le Syndic prend acte et mentionne que la pose d'un tapis est beaucoup plus onéreuse.

M. Pierre Mugny estime que la pose de gravillonnage est suffisante... la route est plus ou moins « plate ».

M. René RoCHAT rejoint l'avis de M. Yves Bosson... la pose d'un tapis serait une meilleure décision.

M. le Syndic prend en compte ces remarques et indique que diverses offres seront demandées dans ce sens.

Mme Huguette Décloux attire l'attention sur la route de la Glâne à Prez-vers-Siviriez. Ladite route a beaucoup « souffert » ces derniers temps et devient un endroit dangereux. Il serait judicieux d'analyser la situation afin de parer aux rigoles qui se sont créées de part et d'autre de la route.

Mme Marie-Claire Jaquier renchérit que plusieurs personnes circulent par la forêt car le croisement sur cette route est très difficile.

M. le Syndic remercie pour ces observations et déclare que ce point sera traité dans les meilleurs délais.

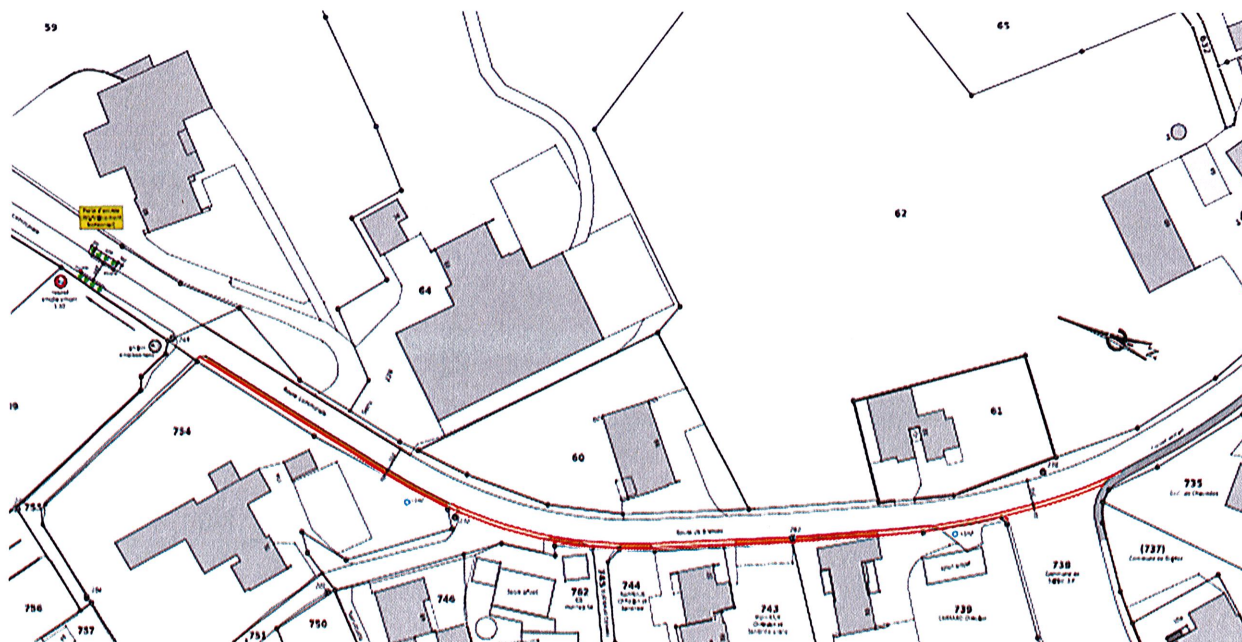
La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens acceptent la réfection de la Route du Vernay à Prez-vers-Siviriez par

VOTE OUI : 67 NON : 4 Abstention : 7.

Aménagement d'un chemin piétonnier à la Route de Brenles

M. le Syndic, en charge du dicastère des « Transports & Communication », relève que cet objet a été demandé par les riverains depuis plusieurs années. Une offre a été établie par le bureau YC Géomatique.



Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Thibaud Dury

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Cette demande de crédit repose sur une offre sollicitée par le Conseil communal pour présenter cet investissement lors de cette assemblée communale.

Les répercussions financières de cet investissement de Fr. 75'000.00 se limitent à un amortissement annuel de Fr. 1'875.00 calculé sur une durée d'utilisation de 40 ans. Cette durée correspond à la durée maximale fixée pour les routes dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFC) du 14 octobre 2019. Aucune charge d'intérêt n'a été retenue puisque la commune dispose de liquidités suffisantes pour procéder à cet investissement sans recourir à un emprunt.

La Commission financière préavise favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic remercie M. Thibaud Dury pour la lecture de son préavis et passe la parole à l'assemblée.

M. Yannick Maillard fait remarquer que, depuis environ 45 ans, l'aménagement d'un chemin menant vers la sortie de Siviriez est demandé. Il souhaiterait que ledit aménagement soit étudié.

M. le Syndic mentionne que dans le cadre du remaniement, le Conseil communal a réservé du terrain afin d'établir un chemin piétonnier allant vers la propriété de M. Yannick Maillard.

M. Pierre Mugny demande si le trottoir sera réalisé en gravier gras...

M. le Syndic souligne que l'exécution se fera en goudron avec bordure.

Mme Sarah Mesot se demande ce qui est prévu dans le virage... cette route n'est pas éclairée, la visibilité est moindre, les véhicules roulent vite... De ce fait, les enfants ne peuvent se déplacer seuls. Aménager un trottoir est un début de solution.

N'ayant eu de réponse concrète à ses divers courriers, elle estime dommageable de devoir faire intervenir les instances supérieures pour obtenir une partie de résultat.

M. le Syndic informe que le Conseil communal avait demandé à la Commission de classification d'étudier l'aménagement d'un sentier pédestre. N'ayant pas eu de retour, M. le Syndic se renseignera et rendra réponse dans les meilleurs délais.

Mme Sarah Mesot aimerait une réponse par principe et par politesse, sa patience ayant des limites. Elle précise qu'en hiver, la route est très mal déneigée. Les conditions sont difficiles.

M. le Syndic est conscient mais souligne que des trottoirs ne peuvent être aménagés au bord de chaque route.

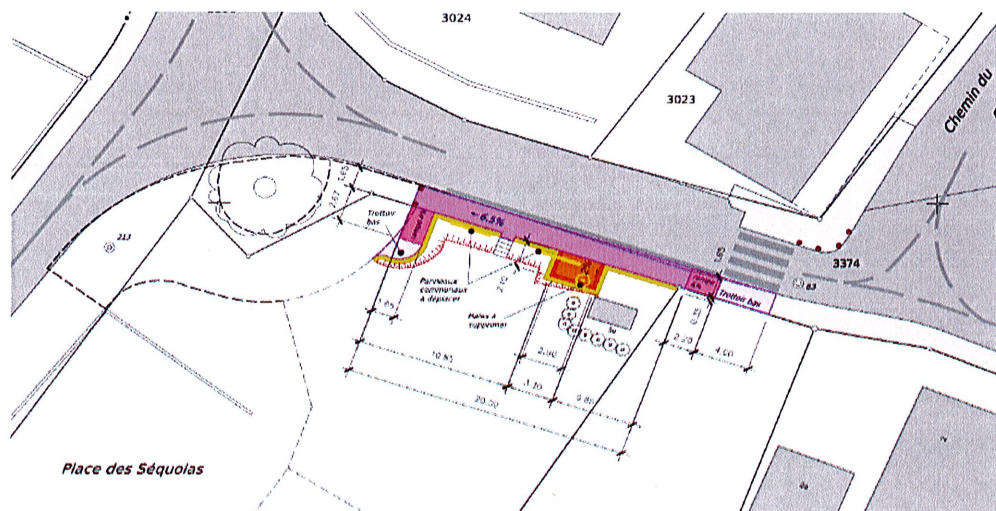
La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens acceptent l'aménagement d'un chemin piétonnier à la Route de Brenles par

VOTE OUI : 71 NON : 0 Abstention : 7.

Nouvel arrêt de bus à l'école de Prez-vers-Siviriez

M. le Syndic, en charge du dicastère des « Transports & Communication », rapporte que, depuis deux ans, les trajets des bus TPF ont été modifiés... les bus font une boucle par la forêt... De ce fait, un arrêt de bus pour les TPF aux normes fait défaut.



Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Fabien Gobet

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Le montant de l'investissement ressort d'une offre parvenue au conseil communal dans la perspective de cette assemblée. Deux offres supplémentaires seront demandées en cas d'acceptation de la dépense par l'assemblée communale.

Les répercussions financières de cet investissement de Fr. 66'000.00 se limitent à un amortissement annuel de Fr. 1'650.00 calculé sur une durée d'utilisation de 40 ans. Cette durée correspond à la durée maximale fixée pour les routes dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019. Aucune charge d'intérêt n'a été retenue puisque la Commune dispose de liquidités suffisantes pour procéder à cet investissement sans recourir à un emprunt.

La Commission financière préavis favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic remercie M. Fabien Gobet pour la lecture de son préavis et passe la parole à l'assemblée.

Mme Monika Jaquier se demande si le problème concernant les bus scolaires ne pourrait être résolu par l'aménagement de cet arrêt de bus.

M. le Syndic mentionne que le Conseil communal, conscient de la problématique soulevée, se penchera sur cette question.

Mme Ana Thorimbert pose la question si l'aménagement d'une place de rebroussement après l'école ne serait pas une solution...

M. le Syndic relève que la Commune n'est pas propriétaire du terrain concerné.

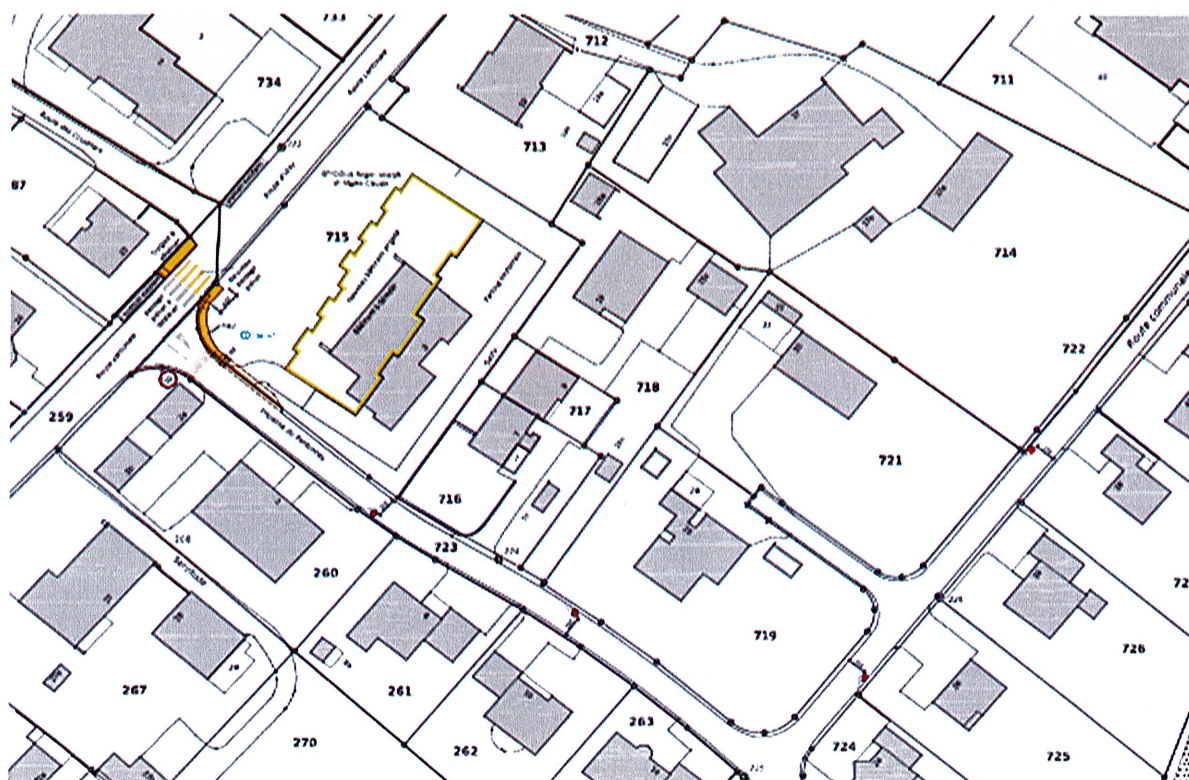
La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens acceptent l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à l'école de Prez-vers-Siviriez par

VOTE OUI : 75 NON : 1 Abstention : 2.

Aménagement d'un trottoir à « Impasse du Pontonney » à Siviriez

M. le Syndic, en charge du dicastère des « Transports & Communication », signifie que le Conseil communal a « profité » du chantier prévu dans ce quartier pour acheter un bout de terrain. Aussi, il souhaite aménager un trottoir mais aussi déplacer le passage piétons pour des raisons de sécurité. L'instauration d'une zone « 30 km/h » pour ce quartier sera aussi analysée.



Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Nicolas Dougoud

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

La demande de crédit repose sur une offre sollicitée par le conseil communal. En cas d'acceptation par l'assemblée communale, deux offres supplémentaires seront demandées.

Les répercussions financières de cet investissement de Fr. 53'000.00 se limitent à un amortissement annuel de Fr. 1'325.00 calculé sur une durée d'utilisation de 40 ans. Cette durée correspond à la durée maximale fixée pour les routes dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019. Aucune charge d'intérêt n'a été retenue puisque la Commune dispose de liquidités suffisantes pour procéder à cet investissement sans recourir à un emprunt.

La Commission financière préavise favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic remercie M. Nicolas Dougoud pour la lecture de son préavis et passe la parole à l'assemblée.

M. Denis Mesot se demande ce qui justifie que l'on mandate un bureau afin d'étudier la possibilité de mettre ce quartier à 30 km/h.

M. le Syndic relève que, suite à la demande de permis de construire, diverses oppositions ont été émises et, dans le cadre des discussions, cette étude a été suggérée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens acceptent l'aménagement d'un trottoir à « Impasse du Pontonney » à Siviriez par

VOTE OUI : 66 NON : 1 Abstention : 11.

3.6 Achat d'un véhicule pour le Service de voirie

M. le Syndic, en charge du dicastère des « Transports & Communication », mentionne que cette demande concerne le remplacement du véhicule Toyota Hilux. Etant aux portes de l'expertise, l'entretien de ce véhicule engendre trop de frais.

Le choix du véhicule se dirige vers un « style » Kangoo. M. le Syndic souligne que le Conseil communal s'est posé la question quant à l'achat d'un véhicule électrique. Actuellement, cette option est déconseillée... Les véhicules utilitaires ne sont pas encore vraiment « au point ».

Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Guy Chassot

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Le montant de Fr. 38'000.00 ressort d'une offre reçue par le Conseil communal en vue de cette assemblée.

Les répercussions financières de cet investissement se limitent à un amortissement annuel de Fr. 3'800.00 calculé sur la durée d'utilisation de 10 ans présumée de ce véhicule. Aucune charge d'intérêt n'a été retenue puisque la Commune dispose de liquidités suffisantes pour procéder à cet investissement sans recourir à un emprunt.

La Commission financière préavise favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbaton

M. le Syndic remercie M. Guy Chassot pour la lecture de son préavis et passe la parole à l'assemblée.

M. René Roachat se pose la question si le Conseil communal va revendre le véhicule Hilux à un « privé ».

M. le Syndic répond que le Conseil communal ne s'est pas encore penché sur cette question mais pense que ledit véhicule sera certainement repris par le garage lors de l'achat du nouvel utilitaire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

A l'unanimité, les citoyennes et citoyens acceptent l'achat d'un véhicule pour le Service de voirie.

3.7 Adduction d'eau

Adaptation du pompage de la STAP « La Caudra »

En préambule, M. Emmanuel Jaquier, Conseiller communal en charge du dicastère de « Approvisionnement & Protection des eaux », explique qu'un réseau d'adduction et de distribution d'eau doit satisfaire à deux conditions essentielles :

- garantir l'approvisionnement en eau potable de la population en quantité suffisante et de qualité irréprochable
- couvrir les besoins pour la défense contre l'incendie.

Un diagnostic de l'adduction d'eau communale réalisé par un bureau spécialisé a permis d'établir un concept général pour satisfaire, durant plusieurs décennies, aux critères répondant aux exigences légales.

L'ensemble des projets soumis sont répartis sur plusieurs secteurs de la Commune et pourront bénéficier des subventions de l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB).

Les deux premiers points ont fait l'objet d'une mise en soumission tandis que les autres ont été calculés sur une base d'estimation qui a tenu compte des prix de récentes soumissions.

Station Traitement Adduction d'eau Potable (STAP) « La Caudra »

La station de surpression de « La Caudra » qui date de 1977 est située à la route du Saulgy, un peu en amont de la station d'essence de Siviriez. Cette station est munie de deux pompes de consommation refoulant l'eau en direction du Saulgy.

De temps à autre, une motopompe doit être installée afin d'obtenir des débits plus importants et d'assurer la défense incendie du Saulgy.

Cette station est l'unique ouvrage n'ayant pas subi d'assainissement / remise à neuf lors des travaux effectués entre 2010 et 2014. Le rapport du plan directeur sur l'adduction d'eau indique que les installations montrent des signes de vieillissement, lesdites installations nécessiteraient un assainissement à court terme.

Le système avec une motopompe augmentant le débit de l'adduction d'eau du Saulgy en cas d'incendie, peut potentiellement altérer l'eau potable et doit être remplacé par une série de pompes électriques selon la directive du Service alimentaire et des affaires vétérinaires.

Après analyse du rapport du bureau d'ingénieurs, le Conseil communal vous propose d'adopter la transformation de la STAP « La Caudra » et d'accepter sa demande de crédit.

Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Thibaud Dury

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

L'investissement envisagé se monte à Fr. 220'000.00 et ressort d'une offre transmise au conseil communal en vue de présenter cet objet lors de cette assemblée communale. Deux offres supplémentaires seront requises en cas d'acceptation de la dépense.

Etant donné que la Commune dispose des liquidités nécessaires, les répercussions financières de cet investissement se limiteront à un amortissement tenant compte d'une durée d'utilisation fixée entre 20 et 40 ans dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019. Le Conseil communal n'a pas effectué de calcul des répercussions financières de cet investissement compte tenu qu'il concerne un chapitre du compte de fonctionnement qui doit présenter un résultat équilibré.

La Commission financière préavis favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic remercie M. Thibaud Dury pour la lecture de son préavis et passe la parole à l'assemblée.

M. Pierre Mugny souhaiterait connaître le montant de la subvention octroyée par l'ECAB.

M. Emmanuel Jaquier répond que, pour l'ensemble des projets, elle se chiffre à Fr. 95'000.00 environ.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens acceptent l'adaptation du pompage de la STAP « La Caudra » par

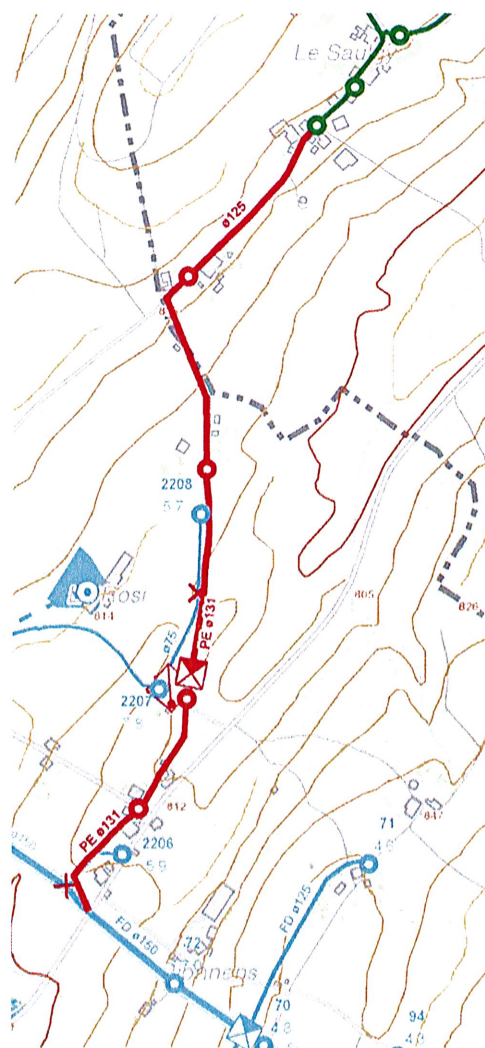
VOTE OUI : 75 NON : 1 Abstention : 2.

Extension du réseau de défense incendie avec une liaison Ursy - Siviriez

M. Emmanuel Jaquier, Conseiller communal en charge du dicastère de « Approvisionnement & Protection des eaux », souligne que la position de la conduite sur le plan est indicative. Cette liaison en bidirectionnelle permettra l'échange d'eau dans les deux sens avec le réseau de l'AGSO, lui-même relié au réservoir des « Ecasseys » situé à une altitude de 950 m. Cela garantira, en tout temps, une alimentation des secteurs le Saulgy et de Siviriez en cas de coupure d'électricité par exemple ou lors de travaux d'entretien de notre réseau d'eau.

La gestion de la distribution d'eau potable vers certaines communes voisines et membre de l'AGSO sera plus souple via la station de pompage existante de La Caudra.

Le Conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter cette demande de crédit.



Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Fabien Gobet

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

La dépense envisagée se monte à Fr. 247'000.00 et ressort d'une offre requise par le Conseil communal pour présenter cet investissement lors de cette assemblée communale. Deux offres supplémentaires seront sollicitées en cas d'acceptation de la dépense.

Etant donné que la Commune dispose des liquidités nécessaires, les répercussions financières de cet investissement se limiteront à un amortissement tenant compte d'une durée d'utilisation fixée entre 20 et 40 ans dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019. Le Conseil communal n'a pas effectué de calcul des répercussions financières de cet investissement compte tenu qu'il concerne un chapitre du compte de fonctionnement qui doit présenter un résultat équilibré.

La Commission financière préavis favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic remercie M. Fabien Gobet pour la lecture de son préavis et passe la parole à l'assemblée.

M. Pierre Mugny se dit étonné que la Commune de Siviriez, qui dispose de beaucoup d'eau et en vend même à l'extérieur, ait besoin de se rallier à la Commune d'Ursy. De plus, un amortissement entre 20 et 40 ans !!!

M. Pierre-Alain Coquoz explique que la nouvelle ordonnance va laisser la possibilité à la Commune de fixer les principes d'amortissement. C'est à la Commune d'apprécier les amortissements par rapport aux objets. De ce fait, la Commune va devoir adopter un règlement financier qui sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale en temps voulu. Cette nouvelle loi sur les communes entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021... toute une série de changements va intervenir puisque les communes fribourgeoises vont devoir présenter leurs comptes désormais sous un référentiel comptable nouveau qui s'appelle MCH2. MCH2 vise à une plus grande transparence... un plus grand travail devra être fourni au niveau de l'administration.

M. Guy Giroud se demande si cette conduite est uniquement « provisoire »... au cas où il y aurait un problème...

M. Emmanuel Jaquier précise qu'actuellement l'eau que la Commune fournit à l'AGSO transite par Prez-vers-Siviriez. On profiterait de cette installation pour que l'eau transite par le Saulgy.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens acceptent l'extension du réseau de défense incendie avec une liaison Ursy – Siviriez par

VOTE OUI : 74 NON : 1 Abstention : 3.

Alimentation du secteur « La Caudra – Sous-Chaux », zone sportive

M. Emmanuel Jaquier, Conseiller communal en charge du dicastère de « Approvisionnement & Protection des eaux », informe que le secteur sud-ouest du village de Siviriez doit-être maillé par l'ajout de deux conduites permettant également d'améliorer les conditions hydrauliques du secteur qui est en bout de réseau.

Une nouvelle borne hydrante sera rajoutée sur le secteur de la zone d'activité afin de permettre d'atteindre la majorité des futurs bâtiments dans un rayon de 60 m.

Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Nicolas Dougoud

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

La dépense envisagée se monte à Fr. 204'100.00 et ressort d'une offre requise par le Conseil communal à l'occasion de cette assemblée communale. Deux offres supplémentaires seront sollicitées en cas d'acceptation de la dépense.

Etant donné que la commune dispose des liquidités nécessaires, les répercussions financières de cet investissement se limiteront à un amortissement tenant compte d'une durée d'utilisation fixée entre 20 et 40 ans dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019. Le Conseil communal n'a pas effectué de calcul des répercussions financières de cet investissement compte tenu qu'il concerne un chapitre du compte de fonctionnement qui doit présenter un résultat équilibré.

La Commission financière préavis favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic remercie M. Nicolas Dougoud pour la lecture de son préavis et passe la parole à l'assemblée.

M. Pierre Mugny est surpris... la demande précédente concerne le renforcement de la conduite venant depuis Ursy... ne serait-il pas possible de simplement supprimer cette conduite au vu de l'investissement précédent ?

M. le Syndic informe que cette zone doit être alimentée. La conduite secteur « La Caudra » doit être raccordée.

M. Emmanuel Jaquier précise qu'une alternative pourrait être développée... il s'agirait de se raccorder sur la conduite du Saulgy. Ladite alternative sera également étudiée avec le bureau en charge du dossier.

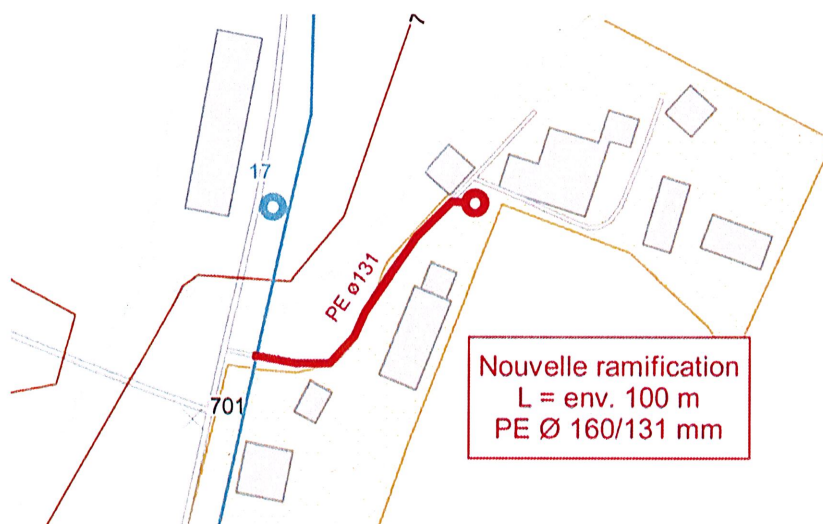
La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens acceptent l'alimentation du secteur « La Caudra – Sous-Chaux », zone sportive par

VOTE OUI : 72 NON : 1 Abstention : 5

Adduction d'eau – Villaraboud ramification et borne hydrante

M. Emmanuel Jaquier, Conseiller communal en charge du dicastère de « Approvisionnement & Protection des eaux », indique, afin de tenir compte du concept général du PIEP et de couvrir les besoins pour la défense contre l'incendie de ce secteur en zone mixte, le Conseil communal invite l'Assemblée à accepter cette demande de crédit.



Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Guy Chassot

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

La dépense envisagée se monte à Fr. 79'300.00 et ressort d'une offre destinée à présenter cet investissement lors de cette assemblée communale. Des appels d'offres supplémentaires seront conduits en cas d'acceptation de la dépense.

Etant donné que la commune dispose des liquidités nécessaires, les répercussions financières de cet investissement se limiteront à un amortissement tenant compte d'une durée d'utilisation fixée entre 20 et 40 ans dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019. Le Conseil communal n'a pas effectué de calcul des répercussions financières de cet investissement compte tenu qu'il concerne un chapitre du compte de fonctionnement qui doit présenter un résultat équilibré.

La Commission financière préavis favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic remercie M. Guy Chassot pour la lecture de son préavis et passe la parole à l'assemblée.

M. Pierre Mugny se pose la question pourquoi ne pas se raccorder à l'hydrante qui se trouve de l'autre côté de la route cantonale... hydrante qui... soit dit en passant... est en mauvais état... étant donné qu'il l'utilise !!!!

M. Emmanuel Jaquier se renseignera auprès du bureau spécialisé.

M. le Syndic pense que, niveau financier, contourner un ruisseau doit être moins onéreux que de « passer » en dessous. Il profite de cette occasion pour rappeler qu'il est interdit de se raccorder aux hydrantes.

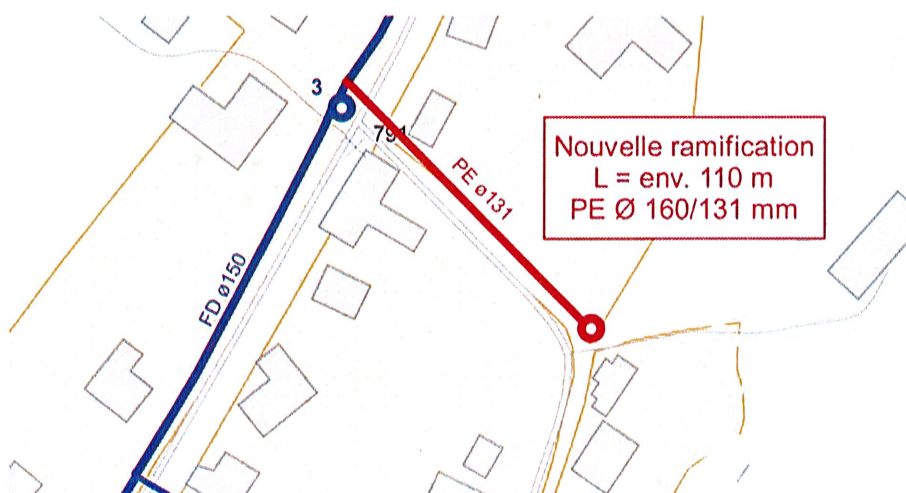
La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens acceptent cette adduction d'eau Villaraboud ramification et borne hydrante par

VOTE OUI : 75 NON : 0 Abstention : 3.

Adduction d'eau – Chavannes-les-Forts ramification et borne hydrante

M. Emmanuel Jaquier, Conseiller communal en charge du dicastère de « Approvisionnement & Protection des eaux », mentionne que les arguments sont les mêmes que pour le secteur Villaraboud. Cette mesure consiste à créer une ramification supplémentaire à Chavannes-les-Forts, Route des Ecoulas près du stand de tir du petit calibre avec l'implantation d'une borne hydrante.



Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Thibaud Dury

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

La dépense envisagée se monte à Fr. 63'700.00 et ressort d'une offre requise par le conseil communal pour cette assemblée communale. Deux offres supplémentaires seront sollicitées en cas d'acceptation de la dépense.

Etant donné que la commune dispose des liquidités nécessaires, les répercussions financières de cet investissement se limiteront à un amortissement tenant compte d'une durée d'utilisation fixée entre 20 et 40 ans dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019. Le Conseil communal n'a pas effectué de calcul des répercussions financières de cet investissement compte tenu qu'il concerne un chapitre du compte de fonctionnement qui doit présenter un résultat équilibré.

La Commission financière préavis favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

M. le Syndic remercie M. Thibaud Dury pour la lecture de son préavis et passe la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens acceptent cette adduction d'eau Villaraboud ramification et borne hydrante par

VOTE OUI : 74 NON : 0 Abstention : 4.

3.8 Elaboration PGEE – Secteur Siviriez « Les Chaussés et La Caudra »

Cet investissement est reporté à une date ultérieure.

3.9 Présentation du budget des investissements

En préambule, Mme Christelle Dumas, Conseillère en charge du dicastère des Finances, informe que deux investissements non utilisés en 2019 ont été omis dans la convocation.

Sur la base des investissements acceptés, Mme Christelle Dumas présente le budget des investissements :

Administration	Fr. 20'000.00	0.00
Site Internet	Fr. 20'000.00	
Ordre public	Fr. 4'220.00	0.00
Police du feu		
CSPI Glâne-Est – Achat système radio	Fr. 4'220.00	
Enseignement et formation	Fr. 116'800.00	0.00
Cycle scolaire obligatoire		
Installation du réseau WIFI – Sites scolaires	Fr. 16'800.00	
Changement des tableaux interactifs – Ecoles	Fr. 100'000.00	
Culte, culture et loisirs	Fr. 22'000.00	0.00
Sport et loisirs		
La Fourmilière – Rénovation du sol	Fr. 22'000.00	

Transports et communications		Fr. 289'000.00	0.00
Réfection Route du Vernay		Fr. 57'000.00	
Chemin piétonnier – Route de Brenles		Fr. 75'000.00	
Aménagement – Arrêt de bus Prez-vers-Siviriez		Fr. 66'000.00	
Aménagement – Trottoir Impasse du Pontonney		Fr. 53'000.00	
Achat d'un véhicule – Service de voirie		Fr. 38'000.00	

Protection et aménagement de l'environnement		Fr. 814'100.00	Fr. 125'000.00
Approvisionnement en eau			
Adduction d'eau – STAP « La Caudra »		Fr. 220'000.00	
Adduction d'eau – Liaison Ursy-Villaraboud		Fr. 247'000.00	
Adduction d'eau – « La Caudra – Sous-Chaux »		Fr. 204'100.00	
Adduction d'eau – Villaraboud ramification et BH		Fr. 79'300.00	
Adduction d'eau – Chavannes-les-Forts ramification et BH		Fr. 63'700.00	
Taxes de raccordements			Fr. 10'000.00
Subvention ECAB			Fr. 95'000.00
Protection des eaux			
Taxes de raccordements			Fr. 20'000.00

Economie		Fr. 361'160.00	0.00
Subvention communale au Syndicat AF forestier		Fr. 240'160.00	
Contribution propriétaire au Syndicat AF forestier		Fr. 121'000.00	

Finances et impôts		Fr. 7'373'226.05	
Immeubles du patrimoine financier			
Géologues « Les Chaussés »		Fr. 10'000.00	
Aménagement terrain « Les Chaussés »		Fr. 45'000.00	
Aménagement extérieur de la Renardière		Fr. 260'000.00	
Aménagement Grand Clos Prez-vers-Siviriez		Fr. 50'000.00	
Aménagement parcelle La Caudra		Fr. 18'885.00	
Aménagement zone sportive en Jogne		Fr. 6'989'340.45	

Récapitulation

Administration	Fr. 20'000.00	
Ordre public	Fr. 4'220.00	
Enseignement et formation	Fr. 116'800.00	
Culte, culture et loisirs	Fr. 22'000.00	
Transports et communications	Fr. 289'000.00	
Protection et aménagement de l'environnement	Fr. 814'100.00	Fr. 125'000.00
Economie	Fr. 361'160.00	
Finances	Fr. 7'373'226.05	
	Fr. 9'000'506.05	Fr. 125'000.00

Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Nicolas Dougoud

Le budget présente un excédent net des dépenses de Fr. 8'656'620.45 et contient des investissements qui ont été décidés lors des dernières assemblées communales ou qui sont présentés lors de cette assemblée.

La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget des investissements établi pour l'année 2020.

La Commission financière termine en remerciant le Conseil communal pour le soin apporté à l'établissement des budgets, la transparence affichée à l'égard de notre commission.

Approbaton

M. le Syndic remercie M. Nicolas Dougoud pour la lecture de son préavis et passe la parole à l'assemblée.

Mme Brigitte Domon s'interroge pourquoi le montant de Fr. 260'000.00 inscrit pour des aménagements à la Renardière ne figure pas sur les papiers remis en annexe de la convocation.

Mme Christelle Dumas mentionne que le report de cet investissement a été « oublié ».

M. Pierre Mugny se pose la question... combien de liquidité la Commune dispose ?

Mme Christelle Dumas relève qu'une réserve de Fr. 10'000'000.00 avait été constituée et que la Commune a eu de la chance d'avoir plusieurs « belles » années financières.

M. Jean-Louis Python demande que le document sur le site internet soit également corrigé.

M. le Syndic remercie M. Jean-Louis Python pour cette remarque et souligne que le nécessaire sera fait au plus tôt.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic met au vote le budget des investissements.

Les citoyennes et citoyens valident le budget des investissements par

VOTE OUI : 75 NON : 1 Abstention : 2.

4. Association à Buts Multiples de la Glâne (ABMG) Modification des statuts

M. le Syndic mentionne qu'en réponse à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, les communes glânoises doivent élaborer un Plan Directeur Régional (PDR) pour le district.

Lors de l'Assemblée des délégués de l'ABMG du 12 juin 2019, il a été décidé de confier cette mission à l'ABMG de procéder à une modification des statuts de l'association à cet effet. Lors de l'assemblée des délégués de l'ABMG du 28 novembre dernier, les délégués ont validé, à l'unanimité, lesdites modifications.

Statuts de l'Association à Buts Multiples de la Glâne

Art. 2 Buts

¹ *L'ABMG a pour buts :*

a. ...

...

d. de promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement
e. de procéder notamment aux études en rapport avec l'aménagement, au sens des articles 28 et 29 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), et en rapport avec la conception générale du développement économique, au sens de l'article 5 de la loi sur la promotion économique régionale (LPEc).

...

Art. 10 Attributions

¹ *L'assemblée des délégués a les attributions suivantes :*

a) ...

...

m^{bis}) elle adopte, sous réserve d'approbation par les instances supérieures, des plans directeurs régionaux ;

...

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

Les citoyennes et citoyens acceptent la modification des statuts de l'Association à Buts Multiples de la Glâne par

VOTE OUI : 75 NON : 1 Abstention : 2.

5. Conseil général - Discussion

M. le Syndic rappelle que lors de la dernière assemblée communale du 16 mai 2019, deux citoyens ont émis le souhait que l'instauration d'un Conseil général soit étudiée. Aussi, il souligne que le Conseil communal propose aux membres de l'assemblée un moment d'échange sous forme de démarche participative afin d'élaborer ensemble les avantages et inconvénients d'un Conseil général versus une Assemblée communale.

M. le Syndic précise que sur les tables sont mis à disposition des feuillets sur lesquels les opinions peuvent être notées. Il passe la parole à l'assemblée.

M. René RoCHAT indique être contre la création d'un Conseil général, il estime que le Conseil communal effectue un très bon travail, la Commission financière également et le peuple de la Commune de Siviriez n'est pas illettré. Il ne souhaite pas que le Conseil communal ait encore plus les mains liées qu'il ne l'a déjà avec les demandes de l'Etat.

M. Gérard Toffel, qui est « un peu » à l'origine de cette requête... explique que le but d'un Conseil général n'est pas d'être contre le Conseil communal... bien au contraire, c'est de collaborer. Il souligne que ce qui l'a motivé à faire cette demande... c'est surtout... l'effet de se retrouver à plus de 100 personnes lorsqu'il s'agit de voter un budget de plus de Fr. 7'000'000.00... 60 ou 70 footeux se sont déplacés ce soir-là... si une personne de l'Assemblée aurait des questions à poser... va-t-elle oser le faire devant autant de personnes...

D'autre part, en tant que responsable d'établissement à l'époque où la Commune était « riche », le Conseil communal avait été d'accord de payer un enseignant supplémentaire la première année, la suivante le Conseil communal étant défavorable, les enseignants étaient venus en assemblée communale avec des parents... et le sujet avait été, ainsi, validé.

M. Gérard Toffel remercie le Conseil communal d'avoir proposé ce point ce soir. Il souligne que différentes communes se posent également cette question.

Un Conseil général peut revivifier la vie dans la Commune et favoriserait peut-être un certain intérêt. Il mentionne que les séances de Conseil général sont publiques.

Aussi, les jeunes seraient plus à l'aise pour prendre la parole dans le cadre d'un Conseil général.

M. le Syndic souhaite rebondir sur le fait que toute personne peut prendre la parole lors d'une assemblée.

M. Gérard Toffel relève que la personne qui essaie de défendre une idée « contre un rassemblement » sera que très peu écoutée. Les convocations sont reçues 12 jours avant la date de l'assemblée... les habitants n'ont pas le temps d'étudier les objets.

M. Denis Mesot rapporte que lorsque l'on parle de groupes de pression... c'est partout... à tous les niveaux... et trouve dommage qu'un Conseil général soit proposé pour « faire » comme les autres communes.

Mme Sarah Mesot souhaiterait savoir comment fonctionne un Conseil général.

M. le Syndic explique qu'un Conseil général est composé, selon la taille de la commune, entre 30 et 50 personnes. Les membres du Conseil général se rencontrent entre 4 et 6 fois par année, certains membres participent également aux diverses commissions. Le Conseil communal effectue son travail à l'identique si ce n'est qu'il a l'obligation de remettre régulièrement des rapports au Conseil général. Cela représente également une charge supplémentaire pour l'administration.

M. Vincent Hayoz se demande qu'est-ce qui est régi par la loi... qui autorise une commune de créer un Conseil général ?

M. le Syndic rapporte que les communes de plus de 600 habitants ont la faculté de remplacer l'Assemblée communale par le Conseil général. L'introduction facultative d'un Conseil général est

décidée par vote aux urnes qui peut être demandé soit par l'Assemblée communale, par le Conseil communal ou par le dixième des citoyens actifs. M. le Syndic précise que l'introduction d'un Conseil général ne peut toutefois intervenir que si le vote a eu lieu six mois au moins avant le renouvellement intégral des autorités communales.

M. René RoCHAT pense que toutes les personnes qui s'intéressent à la politique sont présentes ce soir... et soutient que l'introduction d'un Conseil général est ridicule.

M. Guy Giroud demande si le Conseil général fait des assemblées.

M. le Syndic indique que le Conseil général siègera plusieurs fois dans l'année... ces séances sont publiques... mais les citoyens n'ont pas le droit à la parole. Pour se faire « entendre » il faudra faire partie du Conseil général ou transmettre les idées aux membres dudit conseil.

M. François Johner mentionne que si le Conseil général est composé de 30 personnes, par exemple, moins d'habitants donneront leur opinion. En résumé, lors d'une assemblée, tout le monde peut prendre la parole.

M. André Margueron se demande si les habitants peuvent faire un référendum financier ou contre une décision en cas de Conseil général.

M. le Syndic doit se renseigner.

M. Michel Jaquier signifie comprendre les personnes pour l'introduction d'un Conseil général. A la suite de la votation des Fr. 7'000'000.00... cela a attisé le feu... mais à l'avenir, la Commune disposera de nettement moins d'argent... donc moins de personnes seront intéressées à venir faire pression... Un Conseil général peut se décider dans un avenir plus lointain.

Mme Nathalie Déchanez souhaite clarifier... lors du vote il y a eu beaucoup d'affluences mais pas uniquement des footballeurs... Ce projet a été construit en cohésion entre les différentes sociétés (Fanfare, Chœur-Mixte, Foot, Unihockey) pour justement ne pas faire de « lutte ».

Mme Nathalie Déchanez précise que c'est la loi sur les communes qui règle la création d'un Conseil général ou non.

M. Frédéric Conus souligne que sa vision du Conseil général se rapporte, en quelque sorte, à un « conseil des parents »... c'est-à-dire... comme un groupe de personnes qui sont des porte-paroles.

M. Vincent Hayoz signale que chaque société demandera à ses membres de se mobiliser si elle souhaite présenter un projet... Toute société le fait, même les pompiers. La richesse d'une assemblée est justement de pouvoir « discuter » avec son voisin.

Mme Marie-Claire Jaquier se dit que, lorsqu'elle vient en assemblée, elle est souvent frustrée... non par le travail effectué mais parce que l'on n'a pas l'historique des dossiers. Un Conseil général peut amener des groupes de réflexion... une richesse dans les échanges. Dans son ensemble, la Commune y gagnerait.

Mme Nathalie Déchanez informe qu'une synthèse des avis « récoltés » durant cette soirée sera insérée dans la Chronique du mois d'avril.

Mme Brigitte Domon considère l'assemblée communale comme un moment convivial et se demande s'il sera « facile » de trouver 30 personnes pour créer un Conseil général.

M. le Syndic remarque que représenter les 4 villages par 30 membres... ce sont peu de personnes élues...

M. Pierre Mugny relève que le Conseil communal fait du bon travail et pense que l'installation d'un Conseil général... ferait que notre commune devienne plus individuelle... que l'on s'éloigne des citoyens.

M. Jean-Louis Python ne veut pas revenir sur les arguments qu'il avait déjà avancés lors de la dernière assemblée... mais il se voit dans l'obligation de réagir à l'intervention de M. Denis Mesot qui déclare que c'est pour « faire comme tout le monde »... Actuellement dans le canton, 23 conseils généraux sont en fonction dont 8 dans la Broye. Il est vrai qu'un Conseil général complique un peu le travail mais peut également apporter de l'aide et des solutions au Conseil communal.

Au niveau procédure, le plus simple serait que le Conseil communal établisse une demande mais il doute que cela soit réalisable... donc une demande signée par 20 citoyens sera adressée au Conseil communal. Ledit Conseil devra entreprendre les démarches nécessaires pour tout mettre en œuvre pour que la décision soit prise 6 mois avant les prochaines élections. M. Jean-Louis Python pense qu'un grand nombre de citoyens est favorable à l'introduction d'un Conseil général.

M. Jean-Louis Python se pose la question de savoir si sa demande de restriction de stationnement devant la cure a été étudiée.

M. le Syndic signifie que cet objet fait partie du mandat de l'étude « Trafic Route de l'Eglise ».

M. le Syndic souhaite clore ce sujet en donnant l'avis du Conseil communal...

Le Conseil communal n'est pas favorable au remplacement de l'Assemblée communale par un Conseil général pour les raisons suivantes :

Aujourd'hui, toute personne peut venir en assemblée pour parler de certains sujets...

Des commissions épaulent le Conseil communal afin de gérer certains dossiers dans divers dicastères. Lors de l'établissement d'un Conseil général, les commissions sont établies avec les membres dudit Conseil. Il souligne qu'il y a un important risque que la Commune se politise.

Avec l'Assemblée communale, la démocratie directe est assurée, les petits villages seront toujours représentés.

Un Conseil général occasionne des coûts supplémentaires et une surcharge de travail pour notre administration qui, soit dit en passant, n'a pas les ressources pour assurer ce changement en ce moment.

6. Divers

M. le Syndic présente divers investissements terminés.

Achat d'un véhicule édilitaire « REFORM »

Budget	Coût effectif
Fr. 170'000.00	Fr. 169'000.00

Assainissement de l'ancienne porcherie de Siviriez

Budget	Coût effectif
Fr. 85'000.00	Fr. 85'686.20

Il souligne que lesdits investissements ont été contrôlés par la Commission financière.

18 ans... est-ce une année spéciale ? M. le Syndic se pose la question... Il y a quelques temps, une personne démissionnait après 18 ans de travail... et ce jour, une autre démission nous est parvenue après autant d'année. En effet, Mme Chantal Davet a décidé de quitter son poste de Caissière communale. C'est avec un grand regret que le Conseil communal a accepté sa lettre de fin de collaboration pour la fin janvier 2020.

M. le Syndic souhaite plein succès à Mme Chantal Davet dans son nouveau défi au sein de l'entreprise familiale. L'ensemble du Conseil communal tient à présenter toute sa reconnaissance pour son dévouement, sa discrétion dans la tenue de cette comptabilité si complexe. Un grand merci pour tout son travail.

M. le Syndic passe la parole à l'assemblée.

M. Guy Giroud aimerait des informations quant aux sources dans le quartier « Les Chaussées »... où en sont les travaux.

M. Paul Maillard mentionne que les captages ont été relevés, le rapport quant aux conduites existantes établi. Une communication sera donnée aux personnes concernées dans les meilleurs délais.

M. André Margueron se demande si une démonstration quant à l'utilisation des défibrillateurs sera agendée.

Mme Nathalie Déchanez souligne que deux défibrillateurs ont été aménagés en début d'année... une information expliquant le fonctionnement est parue dans la Chronique. A savoir, le Conseil communal organise volontiers une présentation si les citoyens en ressentent le besoin.

M. Vincent Hayoz précise que le Commandant-remplaçant des sapeurs-pompiers est instructeur.

M. Christian Ruffieux souhaite avoir des précisions quant à l'avancé du dossier « Zone sportive ».

Mme Nathalie Déchanez mentionne que le planning sera retardé. Les premiers résultats géologiques ont été donnés... il semblerait que le terrain ne soit pas stable. La mise à l'enquête est prévue dans le courant du printemps 2020... Le projet devrait être livré printemps 2022.

M. François Johner est interpellé... ce soir, beaucoup d'argent a été dépensé... un trottoir « Impasse du Clos-Perroud » est-il envisagé ? Beaucoup d'enfants en bas âges prennent ce chemin pour se rendre à l'école... ce tronçon doit être sécurisé.

M. le Syndic prend note de cette requête.

Mme Marie-Claire Jaquier renchérit... la Commune se développe à grande vitesse... il serait intéressant d'étudier un concept global sur l'ensemble du territoire.

M. le Syndic remercie pour ces remarques.

M. Frédéric Conus rapporte être exploitant d'un terrain à côté de la future zone sportive. Il connaît bien la situation et souligne que l'aménagement de ladite zone à cet endroit l'inquiète. Il serait important d'avoir des garanties que le terrain n'ondulera pas.

M. le Syndic prend acte et indique que cette question sera posée lors de la prochaine séance de la Commission de bâtisse.

M. Pierre Mugny se demande quelle est l'attitude du Conseil communal quant à l'annonce de la fermeture de l'hôpital de Billens.

Mme Nathalie Déchanez informe que le Comité du Réseau Santé Glâne est déçu de l'attitude adoptée et qu'un groupe de travail a d'ores et déjà été constitué. Elle mentionne qu'une séance sera mise sur pied en janvier pour les communes glânoises mais, à l'heure actuelle, aucune date n'a été donnée. Mme Nathalie Déchanez explique que la réadaptation cardiovasculaire, pour des raisons de sécurité, doit avoir des médecins 24h/24h et à Billens ce n'est malheureusement plus le cas. Cet argument a été soulevé.

M. Pierre Mugny s'inquiète de savoir qui va payer.

M. le Syndic affirme que beaucoup d'interrogations tournent autour de cette décision... la réponse quant à la réalisation du futur EMS à Siviriez est en suspens.

M. Jean-Louis Python souhaiterait savoir où en est le dossier « Protection des sources » mis en veille à cause du remaniement parcellaire.

M. Emmanuel Jaquier explique que les terrains en zone de protection 1, 2 et 3 sont « propriétés » de la Commune, validation suite à la mise à l'enquête du remaniement parcellaire.

M. Jean-Louis Python s'inquiète de la zone déterminée. Il lui semble que si la Commune est propriétaire de tous les terrains, tout devrait être en zone 1.

M. le Syndic prend en compte cette considération et assure que des discussions seront entreprises avec les services concernés.

M. Jean-Louis Python mentionne que si ce n'est le cas, il fera opposition.

Mme Monika Jaquier se pose des questions quant aux transports scolaires. L'entreprise HelveCie a conduit les enfants durant des années et, à sa connaissance, aucun souci majeur n'a été rapporté. Maintenant le transporteur a été changé pour des raisons économiques... le meilleur marché n'est pas toujours la meilleure solution.

M. le Syndic souligne que si le Conseil communal avait proposé en assemblée de ne pas prendre l'offre la plus avantageuse... des reproches auraient certainement été émis. Il relève que le dossier est suivi... les problèmes relatés sont pris en considération.

M. le Syndic informe qu'une route sera nommée « Ste Marguerite Bays »... une demande sera déposée au Service de la nomenclature afin de modifier la Route de la Chapelle par « Route Ste Marguerite Bays ».

Au nom du Conseil communal, il remercie toutes les personnes présentes à cette assemblée et également pour la confiance témoignée tout au long de l'année. Un grand merci à tous les employés, ainsi qu'aux personnes qui assument une fonction au sein de notre commune. Votre engagement et votre dévouement sont indispensables pour la bonne marche de notre collectivité publique.

Une grande reconnaissance à mes collègues du Conseil communal, ainsi qu'aux employés de l'administration pour leur disponibilité et leur dévouement.

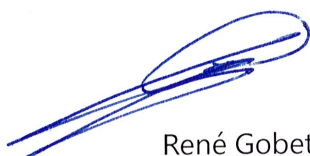
Au terme de cette année 2019, en mon nom et de mes collègues, M. le Syndic souhaite à toutes et tous, de belles Fêtes de fin d'année... que cette période soit pour vous et votre famille l'occasion de réjouissance, de réflexion, de ressourcement baigné par l'esprit de Noël.

Pour la nouvelle année, M. le Syndic adresse ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à tous.

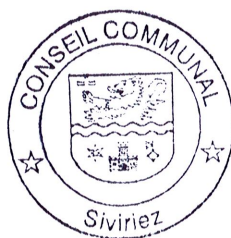
Au terme de cette assemblée, c'est avec un grand plaisir, que M. le Syndic invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une petite agape.

L'assemblée est close à 23.00

Le Syndic



René Gobet



La Secrétaire



Véronique Moret